

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la séance du vendredi 29 avril 2016 à 20h

Date de convocation : 25 avril 2016

Date d'affichage : 4 mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Michel ROCHETTE, Florian BOUCHARD, Bernard FAVRE et Mmes Suzanne CHANUT, Ingrid GAY, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON.

**Excusé(es)** : Mme Ghislaine SALBREUX a donné procuration à M. Florian BOUCHARD, Mme Corinne GIRRES a donné procuration à Mme Suzanne CHANUT, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à M. Bernard FAVRE, Mme Maud CANAC-MONTERISI.

**Secrétaire de séance** : M. Jacques PEREIRA.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que le point inscrit à l'ordre du jour relatif à la tarification des locations de salles communales est reporté au prochain conseil municipal. Suzanne CHANUT ajoute que les propositions de tarifications sont prêtes mais la commission voudrait revoir, dans le même temps, le règlement intérieur, dont la mise à jour n'est pas finalisée à ce jour.

### **DELIBERATIONS**

#### **2016/2904/36 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Suzanne CHANUT transmet une suggestion de modification de Corinne GIRRES. Cette dernière sollicite la modification ci-après :

- concernant la délibération n° 2016/0104/34 relative à la modification de la durée hebdomadaire de travail de Guislaine SANTE. Elle souhaite compléter la première phrase « *Madame Suzanne CHANUT, Adjointe en charge du personnel, rappelle que la commune a recruté le 1<sup>er</sup> juillet 2004 un agent d'entretien, actuellement appelé « adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe* » à temps non complet, pour assurer les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et pour participer aux activités de production de repas, aux missions de réception, distribution et de service des repas. » en y ajoutant :

- « *du Restaurant scolaire, dans le cadre d'une mise à disposition du personnel communal* ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016 avec la modification mentionnée ci-dessus.

#### **2016/2904/37 – Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Monsieur Jacques PEREIRA comme secrétaire de séance.

#### **2016/2904/38 – Droit de préemption urbain : Parcelles cadastrées section AH n° 104 et section D n° 870**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir les parcelles situées aux lieux-dits « Sommére » et « Aux Noyerets », respectivement cadastrées section AH 104 et section D 870, d'une superficie totale de 1 339 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

**2016/2904/39 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AA n° 46**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir la parcelle située au 161 allée Bellevue, cadastrée section AA 46, d'une superficie totale de 1 048 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

**2016/2904/40 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AB n° 171**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir la parcelle située au lieu-dit « la Combe de Vaux », cadastrée section AB 171, d'une superficie totale de 878 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

**2016/2904/41 – Droit de préemption urbain : Parcelles cadastrées section D n° 769 P et 770 P**

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir les parcelles situées chemin du Chêne, cadastrées section D 769 P et 770 P, d'une superficie totale de 2 048 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

**2016/2904/42 – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2015 pour l'opération de la ZAC « En Darèze »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la SEMA Mâconnais Val de Saône Bourgogne est concessionnaire, au titre d'une convention publique d'aménagement conclue avec la commune, le 7 août 2015, portant sur la ZAC « En Darèze ».

Chaque année, la SEMA doit établir, au 31 décembre, un Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité concédante (CRAC) qui doit être approuvé par le Conseil municipal.

Le CRAC comprend : le rapport d'activités, le bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie prévisionnelle et les annexes.

Monsieur le Maire explique que le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 662 430 € avec une participation financière de la commune de 300 000 € lissée sur 7 ans, comme prévue au dossier de réalisation de la ZAC.

Au 31 décembre 2015, la SEMA n'a encaissé aucune avance et le déroulement de l'opération sur 2016 ne prévoit pas le versement d'une avance de trésorerie.

Par ailleurs, le bilan financier au 31 décembre 2015 ne fait apparaître aucune participation financière de la commune. Un acompte de 42 860 € est sollicité par l'année 2016.

Monsieur le Maire ajoute que les bonnes conditions de dévolution des travaux de viabilité permettent d'avoir au bilan une marge pour imprévus d'environ 125 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité concédante au 31 décembre 2015 pour l'opération de la ZAC « En Darèze ».

**2016/2904/43 – Avis sur le dossier relatif aux travaux de suppression du vannage du parc et à l'aménagement du Fil à La Roche Vineuse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'enquête publique concernant le dossier relatif aux travaux de suppression du vannage du parc et à l'aménagement du Fil à La Roche Vineuse est ouverte depuis le 18 avril 2016 et jusqu'au 19 mai 2016.

Cette enquête publique permet aux conseillers municipaux et à toute personne de venir consulter le dossier en mairie et apposer ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Conformément à la procédure, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, le Conseil municipal doit formuler son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de travaux de suppression du vannage du parc et d'aménagement du Fil à La Roche Vineuse, ainsi présenté.

**POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION**

**Tarifification des locations de salles communales**

Monsieur le Maire annonce que ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **Établissement de la liste préparatoire de jurés et de citoyens assesseurs**

La loi sur la « participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs » a créé un dispositif instaurant la participation de citoyens assesseurs dans le fonctionnement des juridictions correctionnelles. Ce texte qui a pour objectif de rapprocher les citoyens français de la justice en les associant au jugement de certains délits, a des incidences immédiates sur l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En effet, le code de procédure pénale prévoit que les citoyens assesseurs soient désignés parmi les personnes ayant été inscrites par le Maire sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises.

La commune de La Roche Vineuse est donc appelée à tirer au sort trois personnes à partir de la liste électorale. Les membres du Conseil municipal ont utilisé le procédé suivant : un premier tirage donnait le chiffre des unités, le second celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique. De cette façon, le Conseil municipal a tiré au sort trois personnes.

**Dérogations scolaires** : Monsieur le Maire donne lecture de la demande de dérogation scolaire de parents résidant à Berzé-la-Ville et qui souhaiteraient scolariser leur enfant à l'école maternelle de La Roche Vineuse. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de délivrer un avis favorable aux parents pour que leur enfant soit scolarisé à La Roche Vineuse sans application de frais de scolarité à la commune de Berzé-la-Ville, sous réserve de l'accord du Directeur de l'école.

Inversement, Monsieur le Maire présente une demande de dérogation scolaire d'un parent résidant à La Roche Vineuse et qui souhaiterait scolariser son enfant à Chevagny-les-Chevrières. Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de délivrer un avis défavorable compte-tenu de la capacité d'accueil de notre établissement scolaire ainsi que de l'offre de services périscolaires (accueil de loisirs et restaurant scolaire), sur la commune de La Roche Vineuse. Toutefois, en cas d'acceptation de l'enfant par Madame le Maire de Chevagny-les-Chevrières et par le Directeur de l'école, la commune de La Roche Vineuse ne s'opposera pas à la démarche, sous réserve de la renonciation de la commune à toute demande de participation financière auprès de la commune de La Roche Vineuse afin de couvrir tout ou partie des frais induits par la scolarité de l'enfant. Madame le Maire de Chevagny-les-Chevrières a déjà informé, par courrier, que sa commune ne demandera pas de participation financière à La Roche Vineuse.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Evolution du PLU** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 13 avril dernier avec le Cabinet BERTHET, bureau d'études d'urbanisme chargé de réaliser les études nécessaires à la modification et aux révisions allégées prescrites.

Durant le premier temps de cette réunion, nous avons accueilli Monsieur BRENEZ, Architecte des Bâtiments de France, avec qui nous avons fait le point sur la procédure du périmètre de protection modifié des Carrières de la Lie. Les élus présents à cette réunion ont validé le projet tel qu'il était proposé originellement. Le périmètre actuel représente un rayon de 500 mètres autour du site dans lequel une grande partie du secteur des Bouteaux était concernée. Le périmètre modifié est réduit et exclut tout le bâti. L'ABF va faire un porté à connaissance du dossier au Préfet qui nous enverra son avis sur le projet de modification du périmètre, préalablement à la délibération du Conseil municipal et à la mise à l'enquête publique.

Après le départ de l'ABF, la réunion s'est poursuivie avec le Cabinet BERTHET qui a présenté les notices de présentation de la modification et des révisions allégées. Ces notices devront être validées par la commune et par la DDT.

Puis, s'agissant des procédures de révision allégée, elles seront transmises à l'examen au cas par cas. L'Autorité environnementale dispose alors d'un délai de deux mois, à compter de la réception des dossiers, pour notifier sa décision de soumettre ou non la procédure à l'évaluation environnementale. Si tel n'est pas le cas, le Conseil municipal délibérera sur les arrêts-projets. Certains dossiers passeront également en CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) qui rendra un avis simple. Après l'arrêt-projet, un examen conjoint aura lieu. La procédure de modification ne nécessite pas un examen conjoint mais il convient de transmettre le dossier aux personnes publiques associées qui doivent notifier leurs avis par écrit.

Une fois l'ensemble de ces formalités accomplies, l'enquête publique pourra se dérouler pendant un mois pour l'ensemble des procédures.

**Fleurissement** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission Fleurissement prépare les

plantations qui devraient avoir lieu entre le 17 mai et le 21 mai 2016. Les fleurs ont été commandées à plusieurs entreprises, après un comparatif de différents devis.

Il ajoute que le massif devant la mairie a connu d'importants changements. L'arrosage automatique a été réparé par nos employés municipaux. L'Assemblée aborde également les autres projets de la commission Fleurissement, notamment au cimetière.

**Demandes d'emploi saisonnier** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme chaque année, la commune reçoit des candidatures pour l'obtention d'un emploi saisonnier cet été. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de laisser la commission du personnel se charger du recrutement et de la période d'embauche en fonction des besoins des services techniques. La mission confiée sera en effet de venir en renfort à nos agents afin d'effectuer les travaux incombant aux services techniques. L'Assemblée approuve cette proposition qui permet aux jeunes de travailler durant les mois estivaux. Il est demandé de mettre une annonce sur le site internet communal.

**SIVU Incendie** : Suite à la demande, formulée par courrier, d'une rencontre entre toutes les parties concernées, à savoir le SDIS, les services de l'Etat, le SIVU, les pompiers volontaires et professionnels, dans l'objectif de trouver une solution qui pérennise l'utilisation des compétences du CPI existantes, Monsieur le Maire a participé ce matin à un rendez-vous. Etaient présents le Président du SDIS 71, deux colonels du SDIS, les représentants du SIVU Incendie et le chef de corps du CPI du Val Lamartinien.

Monsieur le Maire explique ce qu'il ressort de cette réunion. Le SDIS de Saône-et-Loire maintient sa décision de non-intégration du C.P.I. du Val Lamartinien en C.I. Pour le SDIS, cette décision est notamment motivée par le fait qu'ils sont dans les normes en délai pour desservir en secours notre territoire. A ce jour, ils n'ont pas encore achevée leur étude globale qui devrait être terminée en juin.

Il précise que, concernant le CPI du Val Lamartinien, les propos du SDIS ont mal été interprétés. Le CPI n'est pas nécessaire par rapport aux normes d'intervention. En revanche, tout le monde s'accorde pour dire que c'est un CPI qui rend des services. Ils reconnaissent que le CPI apporte actuellement un plus en matière de secours car nos sapeurs-pompiers volontaires sont formés, actifs et jeunes, en comparaison avec d'autres centres qui rencontrent des problèmes d'effectifs et de recrutement.

La question reste de savoir comment donner de la reconnaissance à notre CPI malgré la décision de non-intégration ? Suite aux discussions, les représentants du SDIS se sont engagés à refaire des propositions pour une meilleure reconnaissance du CPI Val Lamartinien, propositions qui pourraient se traduire par l'attribution d'une GIPSI box, d'un véhicule léger, etc. Il n'est en revanche pas possible d'obtenir un VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes). Monsieur le Maire rappelle l'objectif de cette rencontre qui était de trouver une solution pour faire perdurer le CPI du Val Lamartinien.

Monsieur le Maire termine en mentionnant qu'il convient donc d'attendre les propositions du SDIS pour déterminer l'avenir du SIVU Incendie et du CPI du Val Lamartinien, d'une part, et pour connaître le positionnement de chaque commune, d'autre part ?

Jean André GUILLERMIN ajoute qu'il est difficile d'être opposé à des mesures économiques du département en matière budgétaire. Toutefois, il faut veiller à ce que ce principe d'économie soit le même pour tout le monde et que les efforts soient bien répartis. Ainsi, les résultats de l'étude du SDIS et les décisions prises en juin à la suite de cette étude devront être surveillées, notamment concernant le CI de Charnay-Lès-Mâcon et ceux du sud de l'agglomération de Mâcon.

Dominique JOBARD demande si le SDIS a reçu la pétition ? Monsieur le Maire répond positivement et précise que 2 200 signatures ont été comptabilisées (un nombre important provenant d'habitants de La Roche Vineuse et Prissé, puis de Bussières et Milly-Lamartine et également de communes environnantes).

Le Maire rappelle que la zone blanche est maintenant située sur le secteur de Verzé, Igé et Azé. Dominique JOBARD exprime de nouveau son étonnement du fait du positionnement de la future caserne du CPI du Val Lamartinien qui aurait été idéal, à la porte de la RCEA. Bernard FAVRE appuie également ce propos.

La discussion s'achève par plusieurs exemples d'interventions récentes durant lesquelles ont été déplorés des problèmes de géolocalisation, d'absence de connaissance du terrain par les pompiers de Mâcon, des moyens déployés parfois injustifiés pour certaines interventions, etc.

**Calendrier** : Monsieur le Maire fait part de différentes dates :

- 8 mai 2016 – 11h : Commémoration ;
- 27 mai 2016 – 20h : Conseil municipal ;
- 8 juillet 2016 – 20h : Conseil municipal.

## **TOUR DE TABLE**

**Démarche zéro pesticide** : Jacques PEREIRA signale au Conseil municipal qu'il ne reste plus que 2,5 litres de désherbant pour toutes la commune. Il propose donc au Conseil municipal de racheter des produits désherbants malgré la démarche zéro pesticide. L'Assemblée donne son accord en mentionnant qu'il a toujours été mentionné que le zéro pesticide était un objectif à atteindre pour la commune sur le plus ou moins long terme : l'année 2016 est consacrée au diagnostic et à l'étude ; la mise en œuvre viendra à partir de 2017.

Jacques PEREIRA présente un produit utilisé par les viticulteurs qu'il serait envisageable d'acheter mais dont le coût est assez élevé et qui est réservé à la vigne et à la pomme de terre. Il s'agit d'un désherbant naturel à base de colza. Toutefois, il ne détruit pas les racines.

Ingrid GAY propose de se rapprocher des communes passées au zéro phytosanitaire pour connaître leurs pratiques.

**CAMVAL** : Jacques PEREIRA informe l'Assemblée de sa décision de ne plus siéger dans les instances de la CAMVAL, par déontologie, tant que son Président, jugé et condamné pour prise illégale d'intérêt, n'aura pas démissionné.

Après une longue discussion, Monsieur le Maire clôt le débat en invitant Dominique JOBARD, délégué à la CAMVAL, de faire part de l'avis du Conseil municipal à la CAMVAL.

**Disfonctionnement du service WiMAX** : Suzanne CHANUT relate le mécontentement d'une habitante de La Grande Burette venue en Mairie pour signaler un problème récurrent de connexion du téléphone et d'internet. Suzanne CHANUT trouve cela inadmissible car les habitants payent cher pour un service qui ne fonctionne pas. Elle demande à ce que la commune fasse un courrier en appui à ces habitants.

Jacques PEREIRA explique avoir déjà appelé le service du Conseil régional en charge du WiMAX qui avait stipulé relancer le prestataire du réseau pour connaître le disfonctionnement.

A cet égard, Dominique JOBARD ajoute que, dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil régional du fait que l'installation des antennes soit sur l'emprise de réservoirs d'eau, il lui avait été précisé que ces installations étaient vouées à disparaître du fait du développement du très haut débit. Toutefois, étant donné que nous sommes dans un secteur concurrentiel, c'est à Orange de faire le nécessaire pour installer la fibre et nous ne pouvons pas obtenir un calendrier précis des interventions.

Après discussion, il est dès lors décidé de rédiger un courrier à la Présidente du Conseil régional, avec une copie à Stéphane GUIGUET, Conseiller régional.

**Micro Crédit Personnel Garanti** : Suzanne CHANUT fait part à l'Assemblée d'une rencontre avec Madame MEHU, Administratrice à l'UDAF (Union départementale des Associations Familiales) de Saône-et-Loire, et Madame GARDIN, Référente sociale, venues présenter le Micro Crédit Personnel Garanti. Suzanne CHANUT indique que ce dispositif peut être intéressant pour le financement d'un projet social et professionnel, sous conditions. Une présentation du MCPG sera faite dans le bulletin municipal pour le porter à connaissance de la population.

**Acquisition de nationalité française** : Suzanne CHANUT informe le Conseil municipal qu'elle représentera le Maire le 19 mai prochain à la Préfecture, à l'occasion d'une cérémonie durant laquelle une habitante de La Roche Vineuse acquerra la nationalité française.

**Fête nationale du 14 juillet** : Florian BOUCHARD informe l'Assemblée que le collectif d'associations s'est réuni afin de préparer la fête nationale du 14 juillet. Pour rappel, le collectif est composé des associations suivantes : le dojo sorlinois, l'amicale des sapeurs-pompiers, le comité des fêtes et Team RAJE). La commune est engagée pour le feu d'artifice, la retraite aux flambeaux et le disc-jockey ainsi que la mise à disposition du barnum, des toilettes publiques et la mise en place d'un compteur électrique provisoire.

Florian BOUCHARD précise que le concours de pétanque est organisé par le dojo sorlinois. La pré-réservation des repas sera possible chez les commerçants. Du fait du manque de bénévoles, il n'y aura pas de structures gonflables cette année. En remplacement, le collectif essaie de trouver un manège et un stand de barbe à papa ; en plus de la proposition de confection de gaufres. Ingrid GAY propose de se rapprocher du CLEM pour l'installation de jeux pour enfants.

Enfin, si les flyers sont prêts, il est proposé de les distribuer en même temps que le bulletin municipal.

**Comité de jumelage** : Suzanne CHANUT informe que le comité de jumelage se rend en Italie le week-

end prochain, avec deux représentants de la Mairie.

**Lande de Nancelle** : Dominique JOBARD a assisté le 21 avril dernier, avec Bernard FAVRE, au comité de pilotage pour les Landes de Nancelle. Il rappelle que, dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des milieux naturels de Saône-et-Loire, le Département s'est porté acquéreur, en janvier 2014, de la lande de Nancelle, afin de protéger, gérer et valoriser ce site par une ouverture au public (C'est le troisième site acquis par le département après les sites de Montceau l'Etoile et de Pontoux).

Dans cette perspective, le Centre Eden a réalisé une étude de faisabilité comprenant un inventaire, un diagnostic, un plan de gestion ainsi qu'un plan d'aménagement et d'interprétation.

Le Comité technique, constitué d'acteurs scientifiques et techniques œuvrant en matière de préservation des milieux naturels, ayant émis un avis favorable sur les conclusions de l'étude, il a été proposé aux membres du comité de pilotage d'examiner et d'entériner les différentes propositions de gestion et d'aménagement de cet espace naturel sensible.

L'étude qui a été exposée et détaillée est très intéressante. Deux espèces protégées emblématiques sont présentes dans la Lande. L'aménagement du site va commencer. Il prévu de faire une zone de retournement sur le parking, un sentier d'environ un kilomètre, une table d'orientation, etc.

A la fin de la réunion, Monsieur BECOUSSE, Vice-Président du CD71 en charge de l'Environnement, Madame AMIOT, Conseillère départementale d'Autun et Présidente de la commission Aménagement du territoire et Monsieur PEULET, Conseiller départemental d'Hurigny ont signalé qu'ils ne connaissaient pas le site et qu'ils souhaitaient le visiter. Une date a été retenue : le mardi 3 mai prochain à 15h. Les conseillers départementaux seront reçus à 14h45 en Mairie pour les accompagner sur le site. Les services du département qui ont étudié le projet seront aussi présents. Les membres de la commission environnement sont les bienvenus également.

Enfin, Dominique JOBARD précise que les services départementaux ont intégré le fait qu'ils doivent laisser un passage pour les affouages.

**Aide aux devoirs** : Ingrid GAY informe le Conseil municipal que l'aide aux devoirs a commencé après les vacances scolaires, durant le temps des ALSH les lundi et jeudi de 16h45 à 18h20. Ce temps est assuré par quatre bénévoles. Tout fonctionne bien pour l'instant. L'équipe recherche d'autres bénévoles pour assurer cet accueil.

**Commission Culture** : Corinne MERLIN annonce qu'une nouvelle exposition commence à la salle L'Expo du 29 avril au 16 mai 2016 durant laquelle Mireille LEMOINE expose ses peintures.

**Services techniques** : Corinne MERLIN rappelle qu'il convient de procéder au nettoyage des grilles d'eau pluviale de la montée des Touziers. Jacques PEREIRA répond que ces travaux sont prévus la semaine prochaine.

**Parcours oeunotouristique** : Corinne MERLIN fait part d'une demande d'un viticulteur au sujet d'un parcours oeunotouristique mis en place par le pays du Haut Mâconnais. Selon les élus, cette action relève plutôt du Pays Sud Bourgogne qui a lancé la démarche il y a environ deux ans.

**Carrières de la Lie** : Michel ROCHETTE a visité le site des carrières de la Lie et le nouveau sentier de découverte labellisé. Il fait part du travail conséquent fourni par les bénévoles. Ce sentier sera inauguré le 3 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h05.  
*Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 27 mai 2016 à 20h.*